

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

ACTE D'ENGAGEMENT valant CCAP

Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage

Commune de Corneilhan

Objet de la consultation

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du projet de la ZAC « Cabrières » sur la Commune de Corneilhan

Marché public de prestations intellectuelles passé en procédure adaptée en application de l'article 27 du Code des Marchés Publics (CMP).

Date du marché

(Réservé pour la mention d'exemplaire unique du marché)

Montant TTC

Imputation

ARTICLE 1 – PARTIES CONTRACTANTES ET OBJET DU MARCHÉ

ENTRE

D'une part :

<i>Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage</i>
Commune de Corneilhan Place de la Mairie 34490 Corneilhan Téléphone : 04 67 37 73 64 Fax : 04 67 37 88 31

Représentée par son Maire, Mme Isabelle HUGOUNET-PULLARA

ET

D'autre part,

Le prestataire identifié à l'article 2,

Il est conclu un marché de MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'AMENAGEMENT DU PROJET DE LA ZAC "CABRIERES" SUR LA COMMUNE DE CORNEILHAN.

Ce marché est conclu en vertu de l'article 27 du Code des marchés publics.

<i>Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des Marchés Publics</i>
Madame le Maire de Corneilhan

<i>Ordonnateur</i>
Madame le Maire de Corneilhan

<i>Comptable public assignataire</i>
Commune de Corneilhan

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DU PRESTATAIRE

Je soussigné,

Nom et prénom :

Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :

Domicilié à :
(Tél.)

Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :
Ayant son siège à :
(Tél.)

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription au répertoire des métiers **ou** au registre du commerce et des sociétés :

Nous soussignés,

Cotraitant 1	
Nom et prénom :	
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
(Tél.)	
<input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
(Tél.)	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription <input type="checkbox"/> au répertoire des métiers ou <input type="checkbox"/> au registre du commerce et des sociétés :	

Cotraitant 2	
Nom et prénom :	
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
(Tél.)	
<input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
(Tél.)	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription <input type="checkbox"/> au répertoire des métiers ou <input type="checkbox"/> au registre du commerce et des sociétés :	

M'engage sans réserve, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés à l'article 46 du CMP et, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

Nous engageons sans réserve, en tant que cotraitants **groupés conjoints**, représenté par :

Mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés à l'article 46 du CMP et, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **me / nous** lie toutefois que si son acceptation **m' / nous** est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée en page de garde du CCP.

2.1 CONTENU DE LA MISSION

Le présent marché a pour objet une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la ZAC « Cabrières » sur la commune de Corneilhan.

ARTICLE 3 – PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, par ordre de priorité décroissante :

- Le présent acte d'engagement valant CCAP,
- Le cahier des charges,
- Le règlement de consultation,
- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG-PI) approuvé par le décret n°78-1306 du 26 décembre 1978 modifié, en vigueur lors de la remise des offres ou en vigueur lors du mois d'établissement des prix (m⁰).

ARTICLE 4 – DOCUMENTS TECHNIQUES

Le Maître d'ouvrage remettra au Maître d'œuvre tous les documents techniques en sa possession permettant l'établissement du projet ainsi que tous les éléments du cahier des charges définissant le projet.

ARTICLE 5– FORFAIT DE REMUNERATION

5.1- Prix

Eléments de mission	Montant H.T.
Concertation	€
Etudes préalables	€
Etudes hydrauliques	€
Dossier de création de ZAC	€
Consultation aménageur	€
TOTAL H.T.	€
T.V.A. 20%	
TOTAL T.T.C.	€

Soit en lettres T.T.C. :

.....

5.2 – Paiements

Prestataire unique

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :
IBAN	



Groupement

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :				
à :				
au nom de :				
sous le numéro :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	clé RIB : <input type="text"/>
code banque : IBAN	<input type="text"/>	code guichet :	<input type="text"/>	

compte ouvert à l'organisme bancaire :				
à :				
au nom de :				
sous le numéro :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	clé RIB : <input type="text"/>
code banque : IBAN	<input type="text"/>	code guichet :	<input type="text"/>	

5.3 – T.V.A. :

Sauf disposition contraire, tous les montants figurant au présent marché sont exprimés en euro hors TVA.

ARTICLE 6 – DUREE DU MARCHE

Le délai d'exécution est de 24 mois.
Le début des prestations est fixé par ordre de service.

ARTICLE 7 – REGLEMENT DES COMPTES DU TITULAIRE

7.1 – Mode de règlement

Le mode de règlement choisi par le maître d'ouvrage est le virement.

7.2 – Avance forfaitaire

Il n'est pas prévu d'avance forfaitaire.

7.3 – Etablissement des acomptes et du décompte final

Le titulaire est chargé de la rédaction et de la présentation des demandes d'acomptes compris pour l'application, si elles sont prévues, des actualisations de prix. Il sera également chargé, si nécessaire de calculer les pénalités et les sanctions.

Le titulaire transmettra également les demandes de paiement direct des éventuels sous-traitants sous forme d'une attestation indiquant la somme TTC à leur régler.

Les demandes d'acomptes seront présentées simultanément pour l'ensemble des participants, sinon elles sont reportées au mois suivant.

7.4 – Acomptes

Le règlement des sommes dues au titre de ce marché fait l'objet d'acomptes périodiques, sous forme de situations calculées sur la base du pourcentage des études réalisées.

7.5- Délivrance des acomptes

Il sera fait application des stipulations du CCAG PI

7.6 Solde du marché

Il sera fait application des stipulations du CCAG PI.

ARTICLE 8 – RECEPTION ET PRESENTATION DES PRESTATIONS ET DOCUMENTS D'ETUDES

8.1 – Présentation des documents

Par dérogation à l'article 32-2° alinéa du CCAG-PI, le titulaire est dispensé d'aviser par écrit le maître de l'ouvrage de la date à laquelle les documents d'études lui seront présentés.

8.2 – Documents d'études

Les documents d'études sont remis par le titulaire au maître de l'ouvrage pour vérification et réception.

Ces documents papier seront accompagnés en outre des supports permettant la duplication, à savoir :

- Support informatique enregistré sur CD-rom

ARTICLE 9 – PENALITES

9.1 Pénalités pour retard phase d'études

Les délais d'établissement des documents d'études sont fixés à l'article 6 du présent acte d'engagement. Le point de départ de ces délais est la date d'envoi par télécopie et confirmation par courrier recommandé avec accusé de réception au prestataire de l'ordre de service prononçant la réception du document d'étude précédent et prescrivant d'exécuter l'élément suivant dans l'ordre chronologique du déroulement de l'opération.

En cas de retard dans la présentation des documents d'études, le prestataire subit sur ses créances, des pénalités dont le montant, par jour de retard, est fixé pour chaque élément de mission à 1/100^{ème} du montant de l'élément considéré.

ARTICLE 10 – SOUS-TRAITANCE

En cas de recours à la sous-traitance, conformément à l'article 5 de la loi du 31 décembre 1975 modifiée, le(s) annexe(s) n° _____ au présent acte d'engagement indique(nt) la nature et le montant des prestations qui seront exécutées par des sous-traitants, leurs noms et leurs conditions de paiement. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. La notification du marché est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage / nous envisageons de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

Montant hors TVA :

Montant TVA incluse :

Les déclarations et attestations (articles 114 1° du CMP) des sous-traitants recensés dans les annexes, sont jointes au présent acte d'engagement.

Fait en un seul original

à : le :

Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé" signature(s) du/des prestataire(s) :

Acceptation de l'offre

Le pouvoir adjudicateur

à : le :

Le pouvoir adjudicateur certifie que le présent marché a été reçu par le représentant de l'Etat, au titre du contrôle de légalité, le :

Date d'effet du marché

Reçu notification du marché

le :

Le **prestataire / mandataire du groupement** :

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé le par le **prestataire / mandataire du groupement** destinataire.

Pour la Personne Responsable du Marché,

à : le : (date d'apposition de la signature ci-après)

ACTE SPECIAL DE SOUS-TRAITANCE DE PREMIER RANG

- ANNEXE N° ___ A L'ACTE D'ENGAGEMENT
 DECLARATION SPECIALE EN COURS DE MARCHE

Acceptation d'un sous-traitant Agrément de ses conditions de paiement

Marché

N° du marché : _____ (Ligne réservée à l'administration)

Objet : **MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'AMENAGEMENT DU PROJET DE LA ZAC «CABRIERES» SUR LA COMMUNE DE CORNEILHAN**

Titulaire : _____

Prestations sous-traitées

Nature : _____

Montant prévisionnel hors TVA des sommes à payer directement : _____

Montant prévisionnel TVA incluse des sommes à payer directement : _____

Sous-traitant

Nom, raison **ou**
dénomination sociale :

Entreprise individuelle **ou**
Forme juridique de la
société :

N° d'identité d'établissement
(SIRET) :

N° d'inscription au répertoire des métiers **ou** au registre du commerce et des
sociétés :

Adresse :

(Tél.)

Compte à créditer (joindre un RIB ou RIP) :

– ouvert à l'organisme
bancaire :

– à :

– au nom de :

sous le n° :

Clé RIB :

code banque :

code guichet :

Conditions de paiement du contrat de sous-traitance

Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :

Date d'établissement des
prix :

Modalités de variation des prix :

Conditions de paiement du contrat de sous-traitance

Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :

Pièces à remettre systématiquement

- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics. Par la signature de ce document, le sous-traitant reconnaît :
 - a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du **code pénal** : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1 ;
 - b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du **code général des impôts** ;
 - c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du **code du travail** ;
 - d) ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L.620-1 du **code de commerce** ;
 - e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L.625-2 du **code de commerce**, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
 - f) ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L.620-1 du **code de commerce**, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;
 - g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
 - h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.323-1 et, L.323-8-2 ou L.323-8-5, du **code du travail** concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Les capacités professionnelles du sous-traitant (moyens et références).
 - Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics. Par la signature de ce document, le sous-traitant reconnaît :

Pièce à remettre en cas de déclaration spéciale en cours de marché

- Le titulaire rend à la PRM l'exemplaire unique en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances. La PRM mentionnera le montant maximal de la créance qu'il pourra nantir ou céder.
- L'exemplaire unique est remis à l'établissement de crédit et ne peut être restitué. Le titulaire produit une attestation de l'établissement de crédit justifiant que la cession ou le nantissement de la créance est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la part sous-traitée, ou qu'il a été réduit de manière à réaliser cette condition.

ATTENTION : L'une des deux pièces doit être obligatoirement fournie avec la présente déclaration.

Autres renseignements

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 Code des Marchés Publics :

Madame le Maire de Corneilhan

Comptable assignataire des paiements :

Trésorerie de

Le titulaire

A
Le

Le mandataire du groupement

A
Le

Acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement

A _____ le _____

La personne responsable du marché